

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 MARS 2024

Nombre de membres Nombre de membres Nombre de délégués : du Conseil qui se trouvent - présents : 39
Communautaire : 48 en fonction : 48 - représentés : _5
TOTAL 44

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

Pour la commune d'ALTORF :	Pour la commune d'ERGERSHEIM :	Pour la ville de MUTZIG :
M. Bruno EYDER, Maire	Mme Marianne WEHR, Maire	M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire
Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	M. Denis TOURNEMAINE , Adjoint	Mme Caroline PFISTER, Adjointe
Pour la commune d'AVOLSHEIM :	Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :	M. Marc DECKERT, Adjoint
M. Pascal GEHIN, Maire	z	Mme Armelle MORGENTHALER, Cons.
<u>625</u>		Mun.
Pour la commune de DACHSTEIN :	Pour la commune de GRESSWILLER :	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun.
·	M. Pierre THIELEN, Maire	M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
M. Fabien SCHMITT, Adjoint	Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	
Pour la commune de DINSHEIM/BR.:	Pour la commune d'HEILIGENBERG:	Pour la commune de NIEDERHASLACH :
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire	M. Guy ERNST, Maire	Mme Marielle HELLBOURG, Maire
M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	ē	M. Laurent FARON, Adjoint
Pour la commune de DORLISHEIM :	Pour la ville de MOLSHEIM :	Pour la commune d'OBERHASLACH:
M. Gilbert ROTH, Maire	M. Laurent FURST, Maire	M. Jean BIEHLER, Maire
Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe	Mme Chantal JEANPERT, Adjointe	Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
M. David PAULY, Cons. Mun.	=	
Pour la commune de DUPPIGHEIM :	=	Pour la commune de SOULTZ-BAINS :
M. Julien HAEGY, Maire	M. Gilbert STECK, Adjoint	-
	M. Martial HELLER, Adjoint	M. Nicolas WEBER, Adjoint
Pour la commune de DUTTLENHEIM :	Mme Christelle WAGNER-TONNER,	Pour la commune de STILL:
M. Alexandre DENISTY, Maire	Adjointe	M. Alexandre GONCALVES, Maire
Mme Sylvia FENGER HOFFMANN,	Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	Mme Chantal SITTLER, Adjointe
Adjointe	M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun.	Pour la commune de WOLXHEIM :
	*	
		M. Adrien KIFFEL, Maire
		Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

M. Eric FRANCHET ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
 Mme Solène HOEHN ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER
 M. Philippe HEITZ ayant donné procuration à M. Laurent FURST
 Mme Sylvie TETERYCZ ayant donné procuration à Mme Catherine WOLFF
 M. Alain VON WIEDNER ayant donné procuration à M. Nicolas WEBER

Membre titulaire représenté par son suppléant :

Membres excusés :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
 M. Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN
 Mme Véronique ELO, Adjointe de DUPPIGHEIM

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

<u>OBJET</u>: DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES – ZONE D'ACTIVITES A DUTTLENHEIM: CESSION FONCIERE PAR LA COMMUNE DE DUTTLENHEIM

N° 24-27

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU la délibération N° 2024-2-007 du 23 février 2024 du Conseil Municipal de la Commune de DUTTLENHEIM tendant à la cession foncière de biens immobiliers classés en zone UX au Plan Local d'Urbanisme ;
- VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe transférant notamment de plein droit la compétence en matière de développement économique aux Communautés de Communes, avec effet au 1^{er} janvier 2017 ;
- **CONSIDERANT** dans ce contexte, que la Communauté de Communes est amenée à donner son accord à cette transaction foncière ;
- **CONSIDERANT** que la conclusion d'une convention tripartite entre l'acquéreur, la Commune de DUTTLENHEIM et la Communauté de Communes est ainsi préconisée ;
- VU en outre, l'avis du service des Domaines N° 2023-67112-48422 à ce titre, en date du 23 juin 2023 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 14 mars 2024;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré;

à l'unanimité donne son accord

à la vente par la Commune de DUTTLENHEIM aux sociétés Philippe MURA et BATIMO ou toute personne physique ou morale se substituant à elles, des terrains classés au Plan Local d'Urbanisme de la Commune de DUTTLENHEIM en zone UX et cadastrés comme suit :

Commune de DUTTLENHEIM

<u>Section</u>	<u>N° de parcelle</u>	<u>Contenance</u>
46	251	3,81 ares

au prix de 4.000 € l'are, la transaction foncière totale s'élevant ainsi à 15.240 €,

précise

que le montant de cette cession revient à 100 % à la Commune de DUTTLENHEIM, en raison de l'absence d'investissements de la part de la Communauté de Communes au titre des travaux de viabilisations du bien considéré,

autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document ou acte concourant à la présente cession foncière, notamment la convention tripartite entre l'acquéreur, la Commune de DUTTLENHEIM et la Communeuté de Communes.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance, Le Président,

Marianne WEHR

Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le
- publication sur le site internet le
29 mars 2024
29 mars 2024

Acte à classer

DE-24-27

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2024-03-29T10-39-30.00 (MI251972739)

Identifiant unique de l'acte :

067-246701064-20240328-DE-24-27-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES -

A DUTTLENHEIM: CESSION FONCIERE PAR LA C

DUTTLENHEIM

Date de décision :

28/03/2024

MUNE DE

Como

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte:

3. Domaine et patrimoine

3.6. Autres actes de gestion du domaine prive

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte:

24-27 DEV ECO ZA DUTTLENHEIM

Multicanal: Non

CESSION FONCIERE.PDF

Classer

Annuler

Préparé Transmis Date 29/03/24 à 10:39

Date 29/03/24 à 10:39

Par SEGUIN Muriel
Par SEGUIN Muriel

Accusé de réception